

## Le Manitoba proclame la Journée des traités

Des représentants de la Province ont accueilli à la Chambre de l'Assemblée législative du Manitoba des chefs des Premières nations, les membres de la Treaty Relations Commission of Manitoba, les délégués de l'Assembly of Manitoba Chiefs et des représentants d'Affaires indiennes et du Nord Canada, afin de reconnaître l'importance des traités. Les participants ont échangé des cadeaux, la Chambre se voyant offrir un coussin pour la masse et un jeté de table orné de motifs perlés. Le premier ministre, M. Greg Selinger, a ensuite signé un document proclamant le 12 mai Journée des traités.



*De nombreux chefs du Manitoba sont venus à l'Assemblée législative pour souligner et faire connaître l'importance des traités dans la création du Canada et du Manitoba.*

« Cette proclamation est une reconnaissance de l'importance des traités pour tous les Manitobains et toutes les Manitobaines, a déclaré M. Selinger. Comprendre la relation que les traités établissent entre les Premières nations et la Couronne est un élément essentiel de la vie au Manitoba. »

« La Treaty Relations Commission of Manitoba s'attend à ce que la Journée des traités contribue à revitaliser et à améliorer la relation fondée sur les traités », a pour sa part déclaré le président de cette commission, M. Dennis White Bird, en ajoutant que la signature des traités entre les Premières nations et la Couronne a jeté les bases essentielles des droits que détiennent aujourd'hui les Premières nations et les Manitobains et Manitobaines.

Au cours de cette manifestation, on a rendu hommage à l'ancien ministre des Affaires autochtones et du Nord, Oscar Lathlin, en lui attribuant à titre posthume un prix pour la défense des droits issus des traités. « Le regretté Oscar Lathlin a travaillé d'arrache-pied pour renforcer la relation fondée sur les traités; c'est pour nous un honneur de saluer la mémoire de ce ministre qui, tout au long de sa vie, s'est efforcé de construire un avenir meilleur pour tous les Manitobains visés par un traité », a déclaré M. White Bird.

Le grand chef Ron Evans de l'Assembly of Manitoba Chiefs figurait parmi les nombreux chefs du Manitoba qui ont assisté à la manifestation. « L'histoire des traités entre les peuples des Premières nations au Manitoba est ancienne, a-t-il rappelé. Diverses nations ont conclu des traités de paix, d'amitié, de neutralité et de partage des terres et des ressources. »

Parmi les activités organisées à l'occasion de la Journée des traités à l'Assemblée législative du Manitoba, mentionnons une cérémonie de l'aube dans les jardins du Palais législatif, des expositions sur les traités, et une pièce de théâtre sur le même sujet à laquelle les visiteurs ont pu assister après les cérémonies qui se sont déroulées à la Chambre.

### Les droits en question par Jerry Woods, président

Une question importante a été portée récemment à l'attention du public par une jeune femme et par les médias. Il semble que certaines personnes ne soient pas au courant de la protection des droits de la personne dont bénéficient les mères qui allaitent.

Je suis stupéfait que nous soyons encore confrontés à cette question et je m'inquiète du manque d'information du public au sujet des droits des femmes qui allaitent.

Je tiens à préciser que le droit à l'allaitement s'inscrit très fortement dans la législation du Manitoba sur les droits de la personne. Dans notre province, les femmes sont protégées contre la discrimination et le harcèlement pour des raisons liées au sexe (ce qui inclut la grossesse), à la possibilité de grossesse ou à des circonstances relatives à la grossesse. L'allaitement en fait partie. Les femmes et les enfants sont également protégés par les dispositions du *Code* relatives au statut familial.

Il n'y a là rien de nouveau ni de révolutionnaire. Dans une décision en matière de droits de la personne rendue au Manitoba il y a plus de dix ans, il a été établi que les femmes ont le droit d'allaiter en public. Autrement dit, il est discriminatoire de demander à une femme qui donne le sein à son enfant de cesser de le faire, d'aller dans un autre lieu ou d'être plus discrète.

La Commission a publié récemment des lignes directrices dans lesquelles on énonce clairement ces protections dont bénéficient les parents et les femmes enceintes. On y lit : « Le *Code* interdit d'agir de façon discriminatoire, sans motif valable, à l'égard d'une mère allaitante parce qu'elle nourrit son enfant au sein dans un endroit public. Bien que les fournisseurs de services puissent offrir un lieu tranquille et confortable aux mères allaitantes, celles auxquelles on dit de se déplacer vers un autre lieu sans motif valable peuvent déposer une plainte concernant les droits de la personne ».

Nous disons aux fournisseurs de services que s'ils ont affaire à un usager « offusqué » par la vue d'une femme donnant le sein à son enfant, il est préférable de s'occuper de cette personne plutôt que de la mère allaitante. Juger « choquant » le spectacle d'une mère qui donne le sein à son enfant est un point de vue archaïque qui traduit une attitude incompatible avec les lois et les décisions en matière de droits de la personne.

Aux mères allaitantes, nous disons : vous avez des droits. Vous avez le droit d'allaiter un enfant dans un lieu public. Personne ne devrait vous interdire de le faire. Personne ne devrait vous demander d'être plus discrète. Personne ne devrait vous demander de vous déplacer vers un autre lieu, sans motif valable. Il ne s'agit pas seulement de vos droits, mais aussi de ceux de votre enfant.

## Saviez-vous que....

Le Traité n° 1 a été signé en août 1871 au Lower Fort Garry. Les Premières nations visées sont les suivantes : Ojibway Brokenhead, Long Plain, Peguis, Roseau River Anishinaabe, Sagkeeng, Sandy Bay Ojibway et Swan Lake.

Un traité est une entente officielle entre deux parties. Les traités numérotés, qui couvrent l'ensemble du Manitoba, sont des ententes officielles qui ont créé un lien entre la Couronne et les Premières nations. En conséquence, chacune des parties a des attentes et des obligations, à la fois explicites et implicites.

Les traités couvrent la masse terrestre du Manitoba actuel. Ils ont été négociés et signés par des commissaires aux traités au nom de la Couronne. Les peuples des Premières nations choisissaient des porte-parole pour les représenter lors des négociations sur les traités.

Selon les données du recensement canadien, la population du Manitoba s'élevait à 1 177 765 personnes en 2006. Les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits représentaient un total de 179 682 personnes, dont 90 340 se déclaraient membres des Premières nations. Les plus récentes données d'Affaires indiennes et du Nord Canada révèlent que 134 391 personnes sont inscrites en tant que membre d'une Première nation au Manitoba. Les chiffres montrent que le Manitoba est l'une des provinces du Canada où l'on compte le plus grand nombre de membres des Premières nations.



## Un coup de chapeau aux premiers étudiants d'un nouveau programme menant à un grade



*Les étudiants écoutent les nombreux invités et dignitaires lors de la cérémonie d'inauguration.*

Devant un parterre d'invités de marque et de dignitaires, les premiers étudiants du nouveau Bachelor of Arts in Human Rights and Global Studies (baccalauréat ès arts en droits de la personne et études mondiales), offert au Global College de l'Université de Winnipeg, ont fait leurs premiers pas dans cette formation interdisciplinaire unique en son genre dans l'Ouest canadien.

Mme Adrienne Clarkson, ancienne gouverneure générale du Canada et fondatrice de l'Institut pour la citoyenneté canadienne, a félicité les étudiants et a admis que les Canadiens « doivent reconnaître que nous n'étions pas parfaits dès le début et que nous avons du travail à faire pour guérir les blessures ».

M. Jerry Woods, président de la Commission des droits de la personne du Manitoba, s'est déclaré honoré de participer à l'inauguration de la première année du nouveau baccalauréat ès arts.

« Les peuples des Premières nations ont une longue tradition d'accueil, et j'aimerais vous souhaiter à tous la bienvenue ici aujourd'hui. Je vous invite à saisir ce moment, en tant que promoteurs actuels et futurs des droits de la personne, pour réfléchir au passé, peser les enjeux du présent et vous préparer à ceux de l'avenir. »

M. Woods s'est également adressé directement aux étudiants en déclarant qu'ils se trouvent maintenant sur un chemin le long duquel les droits de la personne font l'objet de célébrations et de combats.

« Reconnaissez les erreurs passées et efforcez-vous de les corriger. Faites vôtres les réussites du présent et puisez de la force

en elles. Regardez vers l'avenir et voyez comment vous pouvez influencer l'évolution des droits de la personne dont bénéficieront toutes les générations à venir. Pour la cause des droits de la personne et la protection de notre mère nourricière la Terre, vous êtes nos champions, nos combattants, nos futurs leaders.



*M. Woods, qui est fier d'appartenir au clan de l'ours de la Première nation de Couchiching et dont le nom spirituel est Ish Ka Dae Mukwa, ce qui signifie Ours de feu en ojibway, a prononcé le discours d'ouverture.*

La matinée a commencé par un défilé au drapeau mené par la Manitoba Aboriginal School of Dance et par le « Ô Canada » entonné par la chorale des élèves du Collège Pierre-Elliott-Trudeau.



*Mme Clarkson admire le très beau registre du Global College. La couverture est constituée d'une peau de wapiti tannée avec motif appliqué en tissu peint. Les pages intérieures sont teintées avec une pâte de blé et de la peinture acrylique.*

Plusieurs autres personnalités ont encouragé les étudiants : M. Steven Fletcher, ministre de la Réforme démocratique du Canada, M<sup>me</sup> Flor Marcelino, ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme du Manitoba, M. Neil Besner, vice-président (étudiants et secteur international) de l'Université de Winnipeg, et M<sup>me</sup> Debra Radi, présidente du conseil d'administration de l'Université du Manitoba. La maîtresse de cérémonie était M<sup>me</sup> Marilou McPhedran, directrice du Global College.

À la fin de la cérémonie, on a demandé aux invités et aux étudiants de signer le registre du Global College. Celui-ci a été conçu et fabriqué à la main par l'artiste des Prairies Martha Cole, spécialiste des arts du livre.

Pour en savoir plus sur le Bachelor of Human Rights and Global Studies Degree, veuillez visiter le site [www.uwinnipeg.ca/index/gc-academic](http://www.uwinnipeg.ca/index/gc-academic).

## Journée canadienne du multiculturalisme

**Afin de célébrer et de promouvoir le riche paysage culturel du Manitoba, la Manitoba Association for Rights and Liberties organise une après-midi d'activités à l'occasion de la Journée du multiculturalisme, le samedi 26 juin 2010 sur la place centrale du centre commercial Portage Place.**

**De midi à 16 h, les visiteurs pourront découvrir une multitude de cultures grâce à des spectacles musicaux, des danses, des expositions culturelles et des activités. La manifestation est gratuite et ouverte à tous.**